



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3485

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes - Autorisation de signer 7 marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3485**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes - Autorisation de signer 7 marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de réfection des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes.

Ces prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi-Lune, Oullins, Pierre Bénite,

- lot n° 2 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or,

- lot n° 3 : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin,

- lot n° 4 : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison,

- lot n° 5 : Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements,

- lot n° 6 : Villeurbanne et 3° arrondissement de Lyon,

- lot n° 7 : 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon.

Chaque lot fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Chaque lot est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

L'estimation prévisionnelle du besoin est la suivante :

N°	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché (en € HT)
1	Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi-Lune, Oullins, Pierre Bénite	16 000 000
2	Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or	16 000 000
3	Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin	16 000 000
4	Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison	16 000 000
5	Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon	11 200 000
6	Villeurbanne et 3° arrondissement de Lyon	11 200 000
7	2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon	11 200 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 décembre 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : l'entreprise EIFFAGE TP RAA Ets Rhône,
- lot n° 2 : le groupement d'entreprises SCREG Sud-Est/AXIMA Centre,
- lot n° 3 : le groupement d'entreprises SACER Sud-Est/Colas RAA/Perrier TP/Dumas,
- lot n° 4 : le groupement d'entreprises Entreprise Jean Lefebvre/EUROVIA Lyon,

- lot n° 5 : le groupement d'entreprises SCREG Sud-Est/AXIMA Centre,
- lot n° 6 : le groupement d'entreprises SACER Sud-Est/Colas RAA/Perrier TP/Dumas,
- lot n° 7 : l'entreprise EIFFAGE TP RAA Ets Rhône.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltes et tous les actes contractuels y afférents pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi-Lune, Oullins, Pierre Bénite, avec l'entreprise EIFFAGE TP RAA Ets Rhône sans engagement de commandes,

- lot n° 2 : Albiigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, avec le groupement d'entreprises SCREG Sud-Est/AXIMA Centre sans engagement de commandes,

- lot n° 3 : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, avec le groupement d'entreprises SACER Sud-Est/Colas RAA/Perrier TP/Dumas sans engagement de commandes,

- lot n° 4 : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison, avec le groupement d'entreprises Entreprise Jean Lefebvre /EUROVIA Lyon sans engagement de commandes,

- lot n° 5 : Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements, avec le groupement d'entreprises SCREG Sud-Est/AXIMA Centre sans engagement de commandes,

- lot n° 6 : Villeurbanne et 3° arrondissement de Lyon, avec le groupement d'entreprises SACER Sud-Est/Colas RAA/Perrier TP/Dumas sans engagement de commandes,

- lot n° 7 : 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon, avec l'entreprise EIFFAGE TP RAA Ets Rhône sans engagement de commandes.

2° - Les montants à payer au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.